

Programme d'aide aux patients

PROGRAMME D'AIDE AUX PATIENTS pour Sculptra^{MC} conçu pour les personnes nécessitant une correction des dépressions cutanées importantes liées à la perte de masse grasseuse (lipoatrophie) au visage.

Sculptra^{MC}, le tout premier agent volumisant en son genre, constitue une nouvelle solution en dermatologie esthétique non effractive pour les Canadiens. Les indications esthétiques de Sculptra^{MC} sont nombreuses. Sculptra^{MC} est indiqué pour l'augmentation de volume des zones déprimées, notamment pour la correction des dépressions cutanées telles que les ridules, les rides, les sillons, les cicatrices et les cernes profonds sous les yeux, ainsi que les marques de vieillissement de la peau. L'emploi de Sculptra^{MC} est aussi indiqué dans la correction des dépressions cutanées importantes liées à la perte de masse grasseuse (lipoatrophie). Injecté en profondeur, sous la surface de la peau de la zone affectée par la perte de masse grasseuse, Sculptra^{MC} redonne graduellement, et de façon appréciable, de l'épaisseur à la peau et estompe ainsi les sillons et les zones déprimées. **Les injections ne peuvent être pratiquées que par un médecin ayant reçu une formation à cet effet et le patient peut reprendre sans tarder ses activités normales** (une liste des médecins ayant reçu la formation est disponible plus bas).

Contrairement aux produits courants qui font appel à des substances de remplissage et ne corrigent les imperfections cutanées que temporairement, en plus de nécessiter des visites périodiques au cabinet du médecin pour des retouches, Sculptra^{MC} exerce ses effets graduellement en restaurant le volume facial et en stimulant naturellement la production de collagène par l'organisme, pour redonner au visage une apparence plus jeune et naturelle, pouvant durer jusqu'à deux ans.¹

Sculptra^{MC} est un polymère synthétique dérivé de la famille des acides alpha-hydroxy (acides de fruits) qui est à la fois biocompatible (sans danger pour l'organisme) et biodégradable (qui peut être dégradé ou métabolisé par l'organisme). La substance non toxique, chimiquement et physiquement stable (l'acide L-poly lactique), dont est constitué Sculptra^{MC} est utilisée à grande échelle depuis plus de 30 ans dans les fils de suture résorbables et dans les implants pour tissus mous.²

Les effets secondaires possibles de Sculptra^{MC} peuvent inclure la formation tardive de petites papules sous la peau dans la zone traitée, en particulier lorsque le produit est trop concentré. Ces papules sont en général invisibles et ne sont perceptibles que si l'on appuie sur la zone traitée. Les autres effets secondaires possibles sont des réactions au point d'injection telles que saignements, sensibilité ou gêne, rougeurs, ecchymoses ou enflure.

Sculptra^{MC} est commercialisé par Dermik, la division de dermatologie de sanofi-aventis Canada Inc. Le **PROGRAMME D'AIDE AUX PATIENTS pour Sculptra**^{MC} a été mis en place par sanofi-aventis Canada afin de faciliter l'accès au traitement pour les personnes vivant avec le VIH/sida et qui souffrent de lipoatrophie faciale.

COMMENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME D'AIDE AUX PATIENTS pour Sculptra^{MC} :

1. Afin de bénéficier du **Programme d'aide aux patients pour Sculptra^{MC}**, en accord avec votre médecin, vous devez remplir la demande d'accès au programme et signer le formulaire de consentement du patient.
2. Un spécialiste de l'aide au remboursement du centre de coordination du programme communiquera avec vous pour vérifier l'information fournie et amorcer en votre nom l'évaluation de votre admissibilité au remboursement.
3. Le **Programme d'aide aux patients pour Sculptra^{MC}** vous prêtera assistance avec la quote-part de l'assureur. De plus, si aucun remboursement d'assurance n'est possible pour vous, le **Programme d'aide aux patients pour Sculptra^{MC}** pourrait vous accorder une aide financière couvrant une partie ou la totalité du coût de votre traitement par Sculptra^{MC}, selon votre admissibilité à ce programme. Le **Programme d'aide aux patients pour Sculptra^{MC}** donne accès à un traitement sans frais aux personnes ayant un revenu familial de 30 000 \$ ou moins.
4. Le programme vous donne droit à un maximum de 4 flacons par séance d'injections et de 12 flacons au total par traitement. En moyenne, un traitement correspond à 3 séances d'injections à intervalles de 4 à 6 semaines, ou selon les directives.
5. Le programme est valide pour un traitement complet par patient donné pour une période de deux ans.
6. Le programme de remboursement ne comprend pas les frais d'injection demandés lors de chacune des séances d'injections de Sculptra^{MC}.

Pour toute question sur le programme, vous pouvez communiquer avec l'un des médecins qualifiés dont le nom figure ci-dessous ou contacter le centre de coordination en composant le **1-877-SCULPT5 (1-877-728-5785)**.

Médecins inscrits au **PROGRAMME D'AIDE AUX PATIENTS pour Sculptra^{MC}** :

Dr. Francis Beninger
199 Avenue Road
Toronto, Ontario
(416) 925-5775

Dr. Yves Hébert
1832 rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
(514) 935-6616

Dr. François Laplante
905 boulevard René Lévesque Est
Montréal (Québec)
(514) 285-5500

Dr. Wayne Perron
300 – 333 24th Avenue South West
Calgary, Alberta
(403) 228-7076

Dr. Laurence Warshawski
835 West 10th Avenue
Vancouver, British-Columbia
(604) 875-4888

Les médecins intéressés à recevoir la formation nécessaire pour ce programme peuvent également communiquer avec :

Sylvain Clermont
Directeur, Communications
sanofi-aventis Canada Inc.
1-800-363-6364 poste 6120
sylvain.clermont@sanofi-aventis.com

¹Vleggaar D., Facial Volumetric Correction with Injectable Poly-L-Lactic Acid. Dermatol Surg. 2005; 31:1511-1518.

²Thioly-Bensoussan, D. Journal of the European Academy of Dermatology and Venereology. 2006; Vol 20: 14.